Zone H-321

La zone H-321 est une zone localisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type H (habitation), elle est à caractère résidentiel.

Elle comprend la partie de la montée du Parc qui débute à la première intersection avec la rue de la promenade jusqu'à la route Saint-Achillée.

Disposition particulière:

Les propriétés dans cette zone sont assujetties au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Pour en savoir davantage, voir la fiche d'information intitulée « PIIA » et voir à la section « secteur Havre-sur-Saint-Laurent ».

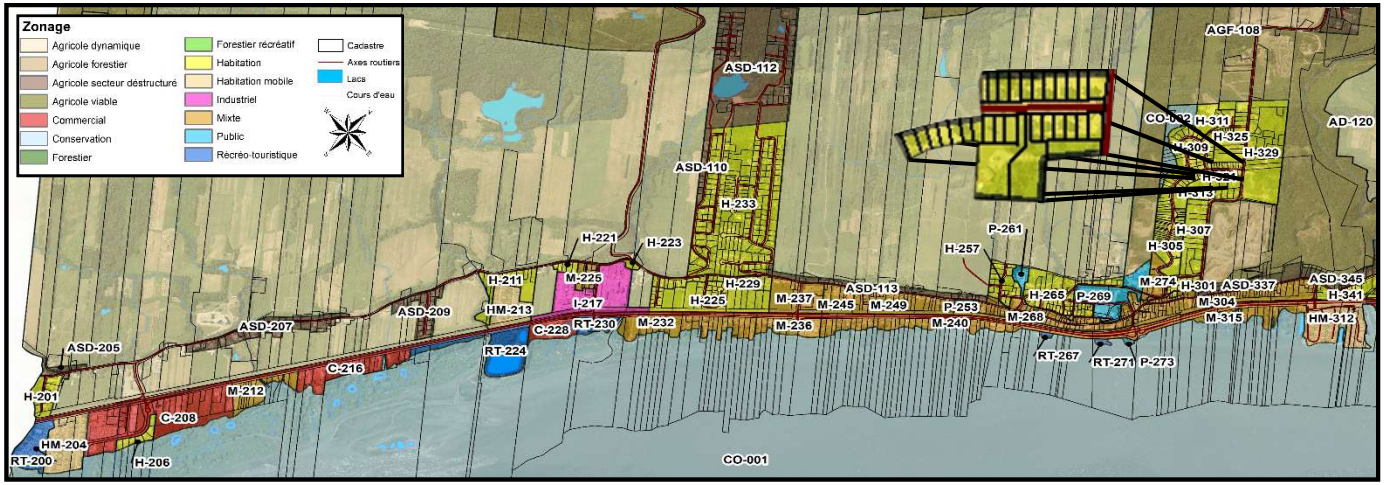

NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	9
MARGE DE RECUL AVANT MINIMALE	6
MARGE DE RECUL LATÉRALE MIN.	0
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	5
MARGE DE RECUL ARRIÈRE MIN.	10
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	15

CLASSES D'USAGES		H-321
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	*
	H-2 Unifamiliale jumelée	●
	H-3 Bifamiliale isolée	●
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

*Usages autorisés uniquement pour les bâtiments existants au 8 janvier 2018.

Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne vise aucunement à supplanter les règlements d'urbanisme.